



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 6 mai 2019 à 18h00 En Visioconférence à Lyon et Cournon.

Présidence : B. BARBET.

Présents :

A Lyon : D. ANSELME, Y. BEGON, R. FOURNEL, L. JURY, P. LONGERE, E. LUC, P. MICHALLET, P. PARENT, J-M. SALZA, D.THINLOT.

Aournon : N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN,

Excusés : J.P. DEFOUR, S. JUILLARD, J. VANTAL.

Assistent : A. MEYER, M. COQUET, R. DEFAY, S. DI IORIO, S. DULAC, R. SEUX.

Bernard BARBET salue les membres présents et présente les excuses de J-P. DEFOUR, S. JUILLARD et J. VANTAL.

Il souhaite la bienvenue à Sébastien DULAC, CTR, dont la présence a été sollicitée par Yves BEGON pour présenter les travaux du groupe de travail sur l'évolution des championnats régionaux féminins, et à Arsène MEYER, en charge du groupe de travail sur le suivi des championnats Régionaux de Jeunes.

Le Président présente ses excuses à tous ceux qui pallient à ses absences, depuis 4 semaines et plus globalement sur sa présence en pointillés.

Il présente à tous un bilan concernant sa santé.

1. Informations du Président.

- **Carnet noir** :

- Petit-fils de Luc ROUX, membre de la CRA.
- Belle-mère de Sylvie PEGON, salarié au pôle administratif et juridique.
- Bernard PICOT, ancien trésorier de la LAF.

Le Bureau Plénier renouvelle ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches.

- **Licences** :

265.469 + 6.583 + 2,54% (6^{ème} Ligue hexagonale en pourcentage d'augmentation).

- **Courrier de l'AS Lyon Duchère** qui nous informe que M. Ali RECHAD ne fait plus partie du club.
- **Le Président se réjouit de la victoire de l'ASSE (2-0 contre Toulouse) en Coupe Gambardella Crédit Agricole le 27 avril dernier**, seul titre que le Président n'avait pas conquis depuis le début de son premier mandat, en 2000.
- **Première place du FC Lyon en championnat U17 national.**

- **Eliminations de l'équipe de la LAuRAFoot en Coupe des Régions UEFA par 1 à 0 contre son homologue de la Ligue du Grand Est.**

- **Retour sur les finales régionales du Festival Foot U13 Pitch Filles et Garçons, le 4 mai 2019 à Feurs.**

Pierre LONGERE fait part de la très bonne organisation de cette manifestation, tant de la part des techniciens que des bénévoles.

Il souligne l'investissement des bénévoles du club et de la Mairie. Il présente ses remerciements au collège pour le prêt des locaux, ayant permis de servir 600 repas.

Les qualifiées pour les filles sont : OL. LYONNAIS, AS ST PRIEST, AS ST ETIENNE.

Le qualifié pour les garçons est : AS SAINT ETIENNE.

Le Président informe du courrier reçu du Président de l'US Feurs évoquant sa satisfaction sur l'organisation de cette manifestation sur les installations du club.

Roland SEUX informe qu'une opération de détection du Pôle Espoirs Garçons était associée à cette journée.

- **Retour sur les travaux de la Commission Régionale de Révision des Règlements du 25 avril dernier.**

La prochaine réunion est fixée le 17 mai de 10h00 à 16h00 à Lyon. Il est donc demandé aux personnes ayant des propositions de modification des textes, de les faire parvenir avant cette date. Les textes seront présentés au prochain Conseil de Ligue du 3 juin 2019 à Cournon.

- **Informations concernant le Pôle Espoirs Féminin.**

Changement d'établissement scolaire au lycée Juliette Récamier (Lyon Perrache). Un courrier d'information et de remerciements sera adressé au lycée Doisneau et à la ville de Vaulx-en-Velin.

Les filles du Pôle Espoirs seront également logées à Tola Vologe.

Le Lycée accueillera également les 2 jeunes du Pôle Espoirs Garçons ayant un an d'avance, pour effectuer leur classe de seconde l'année prochaine.

2. Yves BEGON :

Yves BEGON informe que les 2 représentants de la phase finale d'accession en National sont OL. VALENCE et CLERMONT FOOT 63.

- **Evolution des championnats régionaux féminins (Yves BEGON, Sébastien DULAC) :**

Sébastien DULAC fait part de la proposition d'organisation des championnats régionaux féminins pour les saisons à venir.

Les préconisations ci-dessous sont celles qui émanent de la Commission régionale féminine qui s'est réunie en plénière les 24/11/18 et 30/03/19 avec la participation d'un binôme élu-technicien de tous les Districts de la LAuRAFoot.

Tous les éléments suivants ont notamment été pris en compte pour débattre, faire des choix et trouver un consensus partagé par tous :

- Niveau de pratique.
- Intérêt de la pratique.
- Organisation de la pratique.
- Nombre de kilomètres parcourus.
- Retour des clubs.
- Univers féminin en mutation permanente (CMF, augmentation des licenciées...)

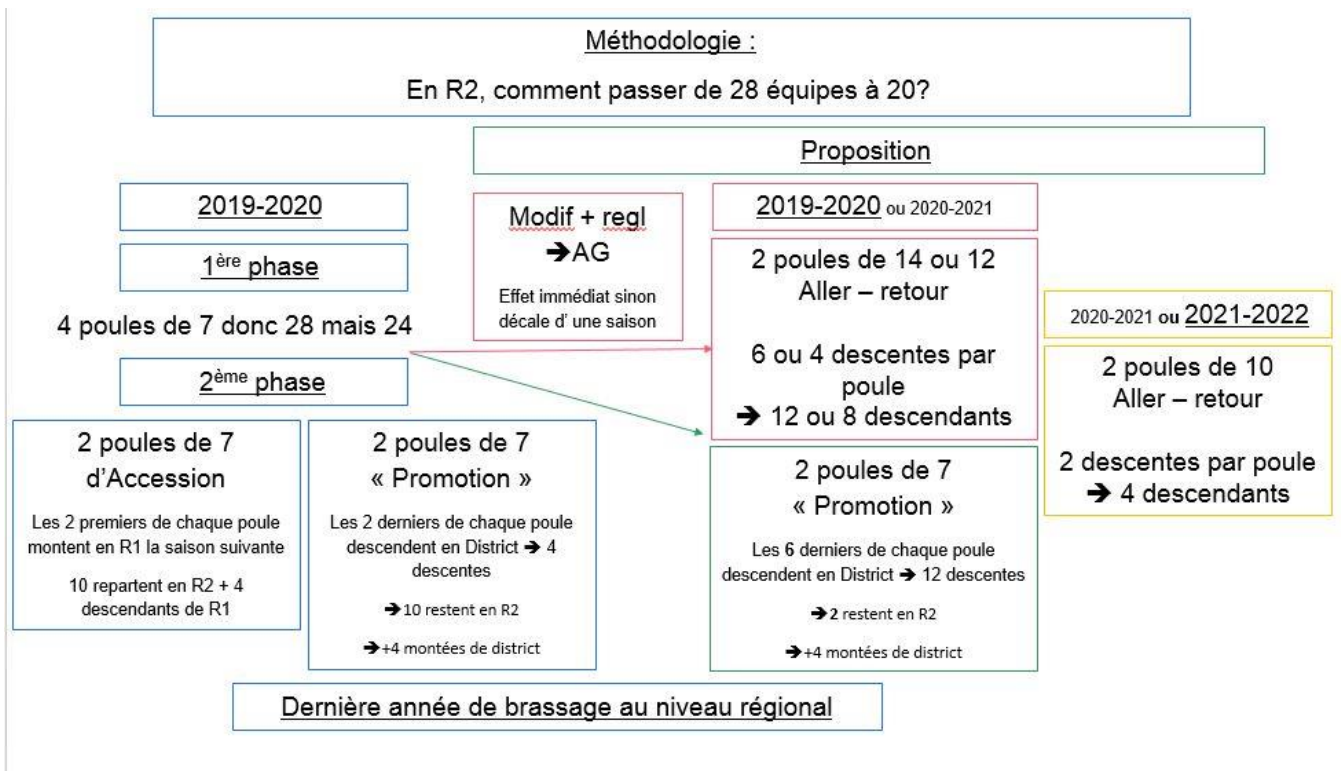
Voici la proposition d'organisation de la pratique senior féminine :

Existant :
 R1 : 2 poules de 10
 R2 : 4 poules de 7

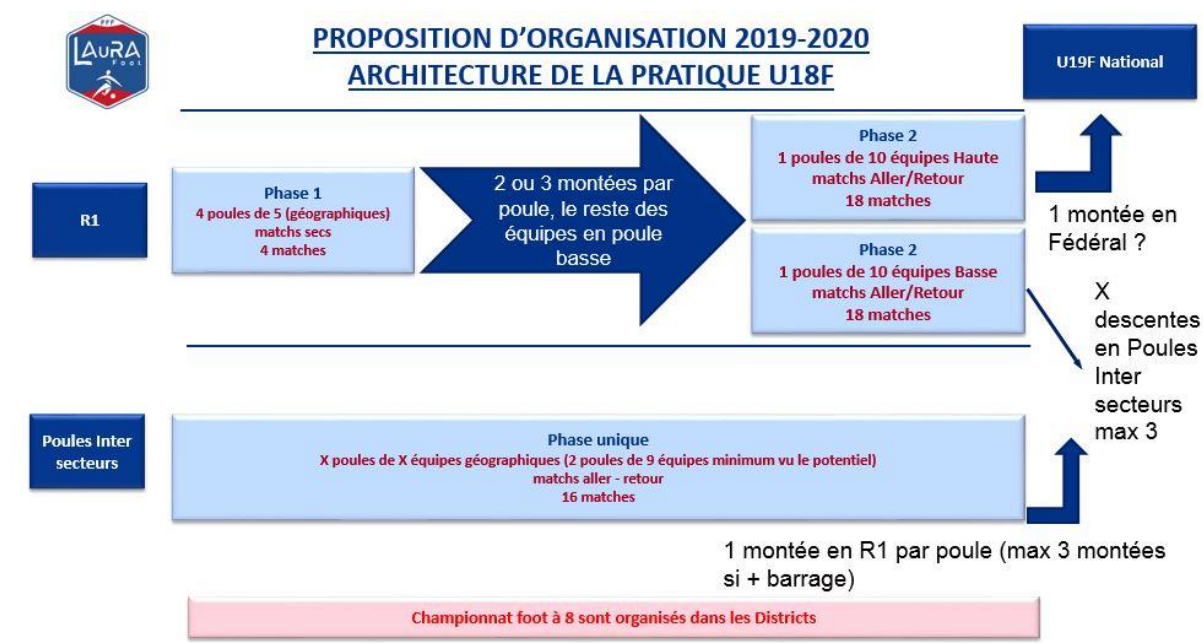
Constat :
 Différence de niveau en R2
 Championnat proposé est-il vraiment régional ?
 → organisation + niveau de jeu ??

Proposition :
 Réduire le nombre d'équipes
 → Resserrer une Elite régionale
 → Redynamiser les championnats départementaux (D1)

Proposition :
 Organisation en poules géographiques (1 phase aller-retour)
 R1 : 2 poules de 10
 R2 : 2 poules 10



- Proposition d'organisation de la pratique U18 Féminine :



Suite à cette présentation, s'engage un débat et de nombreuses interventions. Les membres du Bureau Plénier, dans leur grande majorité, ne sont pas d'accord avec la proposition faite par la Commission Régionale des Féminines.

➤ **Ces propositions sont donc rejetées par le Bureau Plénier.**

Le bureau plénier demande d'examiner la possibilité d'organiser la compétition R2 F en 2 phases : la première en district ou interdistricts et la deuxième en ligue.

L'organisation de la R1 F serait quant à elle inchangée.

Un nouveau règlement dans ce sens devra être rédigé pour présentation au prochain Conseil de Ligue.

- **Calendrier sportif de la saison 2019-2020 (Yves BEGON) :**

Yves BEGON fait part des modifications qui concernent essentiellement le championnat N3.

Après discussion des membres du Bureau Plénier, les changements ci-après, ont été apportés au calendrier :

En R1 Poule B : la journée 13 prévue au 22 décembre 2019 est reportée au 19 janvier 2020 afin de libérer la semaine de Noël.

En N3 : avancer la journée 15 au 02 février 2020 pour éviter le rush des vacances.

Avancer la journée 17 au 23 février pour éviter de jouer au milieu des vacances de printemps.

3. Commission de suivi des championnats Jeunes (Arsène MEYER).

a) 13 propositions de modification.

b) La problématique des montées-descentes des compétitions de l'ex-Auvergne à l'issue de la saison 2018/2019.

c) La problématique des descentes de R1 en ex-Rhône-Alpes.

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE SUIVI DES CHAMPIONNATS JEUNES

1. Les U14 et U15 doivent jouer le même jour, aucune dérogation n'est possible. Par contre, les matchs peuvent se suivre même si cela doit être l'exception. La rencontre U15 devra se dérouler sur un terrain classé catégorie 5 minimum, pour les U14 aucune contrainte de niveau de terrain (terrain devra simplement être classé). Dans cette catégorie comme dans celles des U16 U18 U20 une adaptation FACILITY est nécessaire.
2. Favoriser les concordances en U16/U18 et faire proposition FACILITY pour les horaires. Il est réellement souhaitable que ces deux catégories aient strictement le même calendrier ne serait-ce que pour bien gérer la coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.
3. Pour l'ex-AUVERGNE, valider définitivement le nombre d'équipes pouvant participer aux nouveaux championnats à savoir :
 - 27 équipes en U15 (Montées incluses).
 - 25 équipes en U16 (Montées incluses).
 - 32 équipes en U18 (Montées incluses).
4. Création d'une poule supplémentaire en U18 R2 afin de caser les « perdants » en génération d'âge évoluant en ex-LRAF en U17 qui devient U16. D'après une première évaluation, cela concerne 8 clubs + 1 club professionnel qui veut évoluer à ce niveau, à savoir l'ASSE. (NB : l'ASSE retire dans ce cas son équipe U16 R1). Pour compléter cette poule, nous aurions dans un premier temps des exempts en attendant la gestion d'éventuels dossiers d'appel, puis une liste de clubs repêchés.
5. Autoriser comme indiqué ci-dessus l'ASSE à intégrer directement ce niveau U18 R2 sachant que le club libère sa place en U17 R1 qui devient U16 R1.
6. Recommandations de la commission vers les districts :
 - Favoriser le travail par génération d'âge pour les districts de plus de 20 000 licenciés en ayant des championnats U15/U17/U20.
 - Accorder au champion U15 D1 la montée simultanée en U16 R2 et en U15 R2 plutôt que d'accorder au 1^{er} U15 D1, la montée en U16 R2, et au second, la montée en U15 R2.
 - Permettre au club qui monte en U16 R2 de garder sa place en U15 D1. Cette disposition peut aussi s'appliquer pour une montée d'U17 D1 vers le championnat U18 R2. Cette règle n'est pas utile dans les petits championnats en nombre d'équipes ou en cas de brassage intégral comme le fait le District de l'Ain.
7. Création de clauses de sauvegarde :
 - Permettre aux clubs professionnels catégorie A qui sont limités par la FFF en nombre de contrats joueurs, de rejoindre les U18 R1 en cas de descente du championnat national CN19. Ceci est rare, mais c'est arrivé dans le passé à MARSEILLE, et cette année REIMS va probablement descendre en Ligue car ils sont avant dernier en CN19. Idem en cas de descente du championnat CN17, un club professionnel catégorie A retrouverait sa place en U16 R1.
 - Limiter le District de Lyon et du Rhône à un maximum de 5 montées en R3 SENIORS. En conséquence, si dans l'avenir un club de ce district termine 1^{er} en U20 R1 et qu'il accède au championnat SENIORS R3, il n'y aura que 4 montées SENIORS D1 de ce district vers le championnat SENIORS R3.
8. Définir avec précision, les obligations d'éducateurs dans toutes les catégories de jeunes y compris en U20 (voir détail ci-après).
9. Définir par le texte, les règles du critérium U13.
Nombre de mutés maximum 4 (dont 2 hors période).
Pas d'entente dans cette catégorie. Les autres règles seront validées dès analyse du questionnaire adressé aux clubs sur ce sujet.

10. Favoriser l'invitation pour la création du championnat U20 aux plus petits districts.
11. Interdire toutes invitations de clubs en championnat après la saison 2019/2020 et notamment en U20.
12. Création d'une caisse de péréquation dans tous les niveaux R1 et critérium U13.
13. Etablissement des poules sur le seul critère géographique.

Roland SEUX apporte les précisions suivantes :

- **Point 8 : Définir les obligations d'encadrement**

Encadrement U20 :

Cette catégorie n'existant pas, nous pouvons nous aligner avec les exigences du niveau R3 Seniors et demander un CFF3 pour l'encadrement du niveau U20 R1. Pour la première saison et par mesure dérogatoire, un éducateur sans diplôme pourrait assurer l'encadrement de l'équipe sous réserve qu'il s'engage à suivre et valider une formation CFF3 durant la saison 2019-2020.

Encadrement U16 et U18 :

Actuellement sur la saison 2018-2019, en R1 U17 et R1 U19, l'obligation encadrement est le CFF2. Proposition :

Pour la saison 2019-2020 en R1 U16 et R1 U18, accepter temporairement (1 an) un CFF2. Cette mesure permet de garder et valider tous les éducateurs déjà en responsabilité sur ces catégories.

Commentaires :

- Le CFF2 n'est pas le diplôme correspondant aux pratiques U16 ET U18. Le CFF2 est destiné à l'encadrement de la préformation U13 et U15. Il semble donc souhaitable de profiter de la réforme des championnats pour orienter l'encadrement de nos équipes U16 ET U18 vers un CFF3 dans les deux ans qui suivront la réforme.
- 2020-2021 demander un CFF3 : diplôme correspondant aux pratiques U16 et U18

Remarque :

- Les obligations d'encadrement pour les équipes U17N et U19N sont un BEF pour les clubs amateurs ou un DES pour les clubs professionnels. Pour éviter que les éducateurs des clubs U16 R1 et U18 R1 ne puissent accompagner leurs équipes vers le niveau national (car deux niveaux d'écart entre un CFF3 et le BEF), nous pourrions demander un CFF3 en R2 U16, U18 et un BMF en R1 U16 et U18.

Encadrement U14-U15 :

Actuellement sur la saison 2018-2019, en R1 U15 l'obligation d'encadrement est le CFF2.

Proposition :

Pour la saison 2019-2020, en R1 U15 : accepter temporairement (1 an) un CFF2. Cette mesure permet de garder et valider tous les éducateurs déjà en responsabilité sur ces catégories, sans contrainte de qualification pour les équipes U14 R1.

Pour la saison 2020-2021 étendre cette mesure à l'encadrement des équipes U14R1 pour avoir un CFF2 en U14R1 et un CFF2 en U15R1

Encadrement U13 Critérium :

Pour la première saison et par mesure dérogatoire, un éducateur sans diplôme pourrait assurer l'encadrement de l'équipe.

Proposition :

Demander aux éducateurs accompagnant leur équipe en critérium U13 de participer à la formation du module U13 du CFF2.

- **Point 9 : Règles d'engagement Critérium U13**

A partir de critères évoqués en commission, chaque district se positionne pour valider la liste des clubs à proposer à la ligue.

Critères obligatoires :

- Evoluer en D1 lors de la première phase départementale (appellation D1 à définir).
- Limiter le nombre de joueurs mutés pouvant participer au Critérium régional (RG : 4 joueurs mutés dont 2 hors période).
- Autoriser les Groupements à participer.
- Interdire les Ententes à participer.
- Ne pas faire l'objet de mesures disciplinaires durant la première partie de saison.
- **Avoir une validation du district d'origine.**

Didier ANSELME souhaite ajouter à ce dernier critère : avoir une validation du **COMITE DIRECTEUR** du District d'origine.

- **Ces propositions sont validées par le Bureau Plénier.**

**MONTEE DES DISTRICTS VERS LA LIGUE A PARTIR DE LA SAISON
2019/2020**

Niveau LIGUE	U15 R2	U16 R2	U18 R2	U20 R2
Haute-Loire	U15 D1	U15 D1	U18 D1	U18 D1
Puy de Dôme	U15 D1	U15 D1	U18 D1	U18 D1
Allier	U15 D1	U15 D1	U18 D1	U18 D1
Cantal	U15 D1	U15 D1	U18 D1	U18 D1
Isère	2ème U15 D1	1er U15 D1	U18 D1	U18 D1
Drôme-Ardèche	2ème U15 D1	1er U15 D1	U18 D1	U20 D1
Ain	U15 D1	U15 D1	U18 D1	U18 D1
Haute-Savoie Pays de Gex	2ème U15 D1	1er U15 D1	U17 D1	U20 D1
Savoie	U15 D1	U15 D1	U17 D1	U20 D1
Loire	1er U14 D1	1er U15 D1	U18 D1	U20 D1 ou U18 D1
Lyon et Rhône	1er et 2ème U15 D1	1er et 2ème U15 D1	1er et 2ème U17 D1	1er et 2ème U20 D1

ETUDE CATEGORIES U17/U16 POUR U18

Nbre	CLUB	POSITION EN U17	OK U18 R2	POSITION EN U17 District OU U18	OBSERVATIONS	OK U18 R2
1	CASCOL	U17 R1 et U 17 R2	OUI	U17 D2	A une équipe en R1 et R2	1
2	DAVEZIEUX	U 17 R1 dernier	OUI	6ème en U17 D2	Sort de R1	2
3	DOMTAC	U17 R2 6ème	OUI	10ème EN U19 R2	A repêché en U19 R2	3
4	ST CHAMOND	U17 R2 8ème	NON	3ème EN U18 D2	OK si le club se maintient	4
5	VEAUCHE	U17 R2 près de la descente	OUI	1ère EN U18 D2	OK si le club se maintient	5
6	NEUVILLE	U17 R2 9ème	NON	U17 D3	Près de la descente en district	
8	RHONE CRUSSOL	U17 R2 2ème EX AEQUO	OUI	11ème EN U17 D1 et 1er en U19 D1	Près de la montée en R1	6
9	OL ST ETIENNE	U17 R2 5ème	OUI	4ème EN U18 D2	Club formateur	7
10	VIRIAT	U17 R2 8ème	NON	1er en U18 D1	Monte de toute façon	
11	O ST GENIS LAVAL	U17 R2 9ème	NON	U17 D3	classement moyen	
12	COTE ST ANDRE	U17 R2 11ème	NON	1er en U 17 D2	descend en district	
13	VALSINE	U17 R2 12ème	NON	Pas d'équipe U17 en District	descend en district	
14	MANIVAL	U17 R2 1er accède en R1	OUI	7ème en U17 D2 1er en U19 D1	monte en U16 R1	8
15	ANNEMASSE GAILLARD	U17 R2 2ème	OUI	2ème U17 D2 et 2ème en U19 D1	Près de la montée en R1	9
16	CLUZES SCIONZIER	U17 R2 6ème	OUI	5ème en 17 D1 2ème en U19 D1	Club formateur	10
17	AIX LES BAINS	U17 R2 10ème	NON	Pas d'équipe U17 en District	risque de descente de ligue	
18	AS ST ETIENNE	PRO	OUI		candidat au U18 R2	11
19	OL	PRO	NON	Réfléchit sur une équipe U18R2	A abandonné l'idée	

4. MDS (Raymond FOURNEL).

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 19 juin 2019 et suite aux nouveaux statuts de la MDS, il appartient à la Ligue de désigner les délégués titulaires et suppléants, qui la représenteront :

4 délégués titulaires :
 1/ Bernard BARBET
 2/ Lilian JURY
 3/ Paul MICHALLET
 4/ Raymond FOURNEL

4 délégués suppléants :
 1/ Eric LUC
 2/ Daniel THINLOT
 3/ Jean Marc SALZA
 4/ Guy POITEVIN

Une visite des locaux de la MDS est programmée le 15 novembre 2019 à 18h00 (veille du collège des Présidents à la FFF) avec Mme SPITZBARTH, le Président de la Ligue, le Président Délégué et les 11 Présidents de District.

5. Réplique Coupe du Monde 2018 :

- Propositions règles d'utilisation :
 - Les demandes devront transiter par le district concerné.
 - L'ordre de priorité pourrait être le suivant :
 1. Instances (AG, finales, partenariats, etc...).
 2. Clubs.
 3. Collectivités territoriales.
 4. Autres sports.
 - Cas de conflit (2 ou x demandes à la même date), il appartiendra au Bureau Plénier de déterminer l'heureux élu.
 - Sécurité du trophée doit être assurée.
 - Utilisation du trophée répondant à certaines règles : exposition, photos mais pas de prise en main.
 - Dates déjà retenues :
 - 16 juin : AG District du Cantal à Chaudes Aigues.
 - 22 juin : Celles-sur-Durolle.
 - Dates à confirmer :
 - Clermont Foot 63 : du mercredi 18 septembre à 12h au samedi 21 septembre (Fin d'après-midi).
 - Demandes actuelles :
 - Mercredi 30 mai : District de Haute-Loire avec journée féminisation le matin et finales Coupes l'après-midi.
 - Mardi 2 juillet : Inauguration District du Puy de Dôme à Cournon.
- Règles d'utilisation validées par le Bureau Plénier.

6. Commission Football en Milieu Scolaire :

- Signatures des conventions (représentation de la LAuRAFoot) le mardi 28 mai :
 - Mardi 28 mai à 11h30 à OL Académie : Bernard BARBET.
 - Mardi 28 mai à 11h30 à Stade G. Montpied à Clermont : Lilian JURY.
 - Mardi 28 mai à 11h30 à Stade du Vercors à Grenoble : Paul MICHALLET.

Les C.T.D. et D.A.P. seront présents sur les sites.

7. AG d'été LAuRAFoot le 29 juin 2019 :

Suite au souhait du Président BARBET d'organiser cette Assemblée Générale dans l'Ain, plusieurs contacts ont été pris. Nous sommes en attente de réponses à ce jour.

8. Didier ANSELME :

a) Aide financière à la section qui représente la Ligue à la Finale Nationale UNSS.

Le Président fait part de la subvention qui est déjà octroyée à l'UNSS par la LAuRAFoot. Refus du Bureau Plénier d'apporter une aide financière.

b) Déploiement des terrains Futsal extérieurs

La LAuRAFoot devra identifier au plus vite un lieu d'installation.

9. Journée Nationale des Bénévoles.

Un point sera fait au prochain Conseil de Ligue.

10. Tola Vologe.

Le 24 mai 2019 : réunion fixée avec la ville de Lyon pour étudier la prorogation des baux.

Travaux en cours : installation des micropieux des vestiaires.

Résidence Espoirs : détruite presque en totalité à l'intérieur. Les gaines ont été installées en sous-sol. Jusqu'à septembre/début octobre, en recherche d'un plan B pour l'hébergement des garçons du Pôle Espoirs.

11. Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019.

Binômes nommés pour le protocole : Pierre LONGERE et David ROCHES.

- 28 billets VIP par match à Grenoble.
- 60 billets VIP par match à Lyon.

Une invitation sera proposée aux Présidents de la Ligue, des Districts, du Mouvement footballistique local, des Présidents du CROS et CDOS.

Pour les commandes de places supplémentaires, les Districts seront informés ultérieurement.

• LAuRAFoot Tour :

Nicole CONSTANCIAS informe de la présence de membres de la Commission de Féminisation à Cebazat, Saint-Etienne, Vénissieux, Le Puy.

Elle rappelle la prochaine réunion du groupe de Travail CMF 2019 qui aura lieu le 16 mai 2019, ainsi que les prochaines dates du LAuRAFoot Tour.

Elle fait part du succès du stand de la Coupe du Monde Féminine 2019 au cours du Festival Foot U13 Pitch le 4 mai à Feurs avec la présence de la réplique de la Coupe du Monde 2018.

12. Dossiers juridiques.

Le Président fait l'historique du dossier règlementaire ET.S.Tarentaise / U.S. Feillens.

Ce dossier fera l'objet d'une audition le 14 mai en Commission Régionale d'Appel.

Bernard BARBET fait part de l'absence du vœu de la LAuRAFoot dans les textes qui seront présentés lors du prochain Collège des Présidents pour l'Assemblée Fédérale du 8 juin. Il va donc demander à Jean LAPEYRE que ce vœu relatif au barème disciplinaire soit bien présenté et traité.

Fusions et Groupements : Méline COQUET informe le Bureau Plénier que la liste des projets de fusions et groupements pour la saison prochaine sera envoyée prochainement aux membres du Conseil de Ligue pour validation.

13. Questions diverses.

a) Jean-Marc SALZA, Lilian JURY : Statut de l'Arbitrage pour l'AG.

- Art 29 : ajouter la proposition suivante : « 5. L'arbitre féminine de Ligue quel que soit l'âge, peut au cours de la saison être titulaire d'une licence joueuse dans le club de son choix. ».

- Art 34 : le nombre de rencontres à diriger pour une arbitre féminine est de 15. »

Il s'agit là de deux propositions qui pour nous s'inscrivent dans la politique de féminisation de l'arbitrage.

- **Propositions validées par le Bureau Plénier.**

b) Pôle Espoirs Féminins : changement d'établissement (B. BARBET).

Déjà vu ci-avant.

c) Proposition de composition du jury pour les formations BMF et BEF saison 2019/2020 :

BMF :

Président du jury (DTR) : Roland SEUX (suppléant : Pierre BERTHAUD).

Président de la Ligue : Bernard BARBET (suppléant : Paul MICHALLET).

Personne qualifiée en football : Dominique DRESCOT (suppléant : Jean-Pierre DEFOUR).

Représentant des employeurs : Christophe DUVERNE / U2C2F (suppléant : Stéphane LOISON / U2C2F).

Représentant des employés : Jean-Luc HAUSSLER / GEF (suppléant : Pierre SAGE / UNECATEF).

2 conseillers techniques : Francis HUDRY et Guillaume BUER (suppléants : Jean-Marie TERRASSE et Sébastien DULAC).

BEF :

Président du jury (DTR) : Roland SEUX (suppléant : Pierre BERTHAUD).

Président de la Ligue : Bernard BARBET (suppléant : Paul MICHALLET).

Personne qualifiée en football : Dominique DRESCOT (suppléant : Jean-Pierre DEFOUR)

Représentant des employeurs : Stéphane LOISON / U2C2F (suppléant : Christophe DUVERNE / U2C2F).

Représentant des employés : Pierre SAGE / UNECATEF (suppléant : Jean-Luc HAUSSLER / GEF).

2 conseillers techniques : Francis HUDRY et Guillaume BUER (suppléants : Jean-Marie TERRASSE et Sébastien DULAC).

Pour information, l'IR2F a sollicité début avril les représentants des employeurs et les représentants des salariés : GEF, UNECATEF, U2C2F et AE2F. Seule l'AE2F n'a pas répondu.

- **Le Bureau Plénier valide la composition du Jury pour les formations BMF et BEF de la saison 2019/2020.**

C.N.D.S. : Richard DEFAY informe de l'ouverture prochaine de la saisie des dossiers pour les clubs.

La séance est close à 21H50.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE